



MALI : Région de Kidal

Analyse de Protection | Décembre 2023

BREF

RÉSUMÉ

Kidal est une région située au nord-est du Mali partageant plus de 1376 Kms de frontière avec l'Algérie. Depuis 2012, avec le déclenchement de la crise multidimensionnelle, cette région avait un contexte politique particulier avec la présence des groupes d'autodéfense en coalition avec le Cadre stratégique Permanent pour la Paix, la Sécurité et le Développement (CSP-PSD). A l'instar des autres régions du Nord et du Centre du Mali, le retrait progressif de la MINUSMA conformément à la résolution 2690 des Nations Unies à Kidal a été caractérisé par des affrontements armés entre les Forces armées maliennes et les combattants du CSP-Cadre Stratégique Permanent /JINIM, pour la reconquête du territoire national. Ces affrontements ont engendré des violations des droits humains et du droit international humanitaire. En plus de ces violations qui affectent particulièrement les populations, les besoins humanitaires s'accroissent dans cette région. La difficulté d'accès à la zone en conflit impacte la présence des autorités étatiques et des acteurs humanitaires.

Cette analyse se focalisera sur les principaux risques de protection ci-dessous :

1. **Attaques contre des civils et autres homicides**
2. **Déplacements forcés**
3. **Recrutement forcé et association d'enfants dans des forces et groupes armés**
4. **Violence basée sur le genre**

ACTION URGENTE

- Faire urgemment un plaidoyer conjoint avec le groupe de travail accès de Gao et OCHA, auprès du gouvernement malien, pour faciliter un couloir humanitaire dans la région de Kidal, en vue de l'acheminement de l'assistance humanitaire ;
- Inciter le Senior management du HCR/Mali à créer un cadre d'échanges transfrontaliers réguliers avec son homologue de l'Algérie afin de faciliter la traversée de la frontière pour les personnes craignant d'être persécutées et faire valoir le principe du non-refoulement ;
- Faire un plaidoyer auprès des acteurs de la protection notamment le domaine de responsabilité des VBG/Gao pour le positionnement des kits PEP et un déploiement rapide d'une équipe d'acteurs des VBG afin d'identifier les potentiels cas de VBG et d'apporter une réponse holistique aux survivant(e)s.

CONTEXTE

Depuis 2012, malgré les accords d'Alger entre le gouvernement malien et les mouvements signataires, la crise perdure et se complexifie dans la région de Kidal. Le contexte est resté volatile avec le retrait de la mission des Nations Unies et la reconquête de la zone par les FAMA. Plusieurs attaques des groupes armés contre les forces de défense et de sécurité ainsi que des populations civiles ont été enregistrées et des affrontements entre les belligérants (le gouvernement malien et les mouvements signataires) s'en sont suivis.

Des sources communautaires, une trentaine de cas de violations des droits humains ont été rapportées de septembre à octobre 2023. Les cas d'arrestations arbitraires ont été documentés dont certaines ciblaient principalement les commerçants et les revendeurs locaux de carburant. Le pillage des biens a été enregistré notamment des biens appartenant à des leaders communautaires et des stocks prépositionnés pour l'assistance humanitaires. Ces violations ont contribué aux déplacements forcés de populations vers des zones plus sûres.



Aujourd'hui, le nombre de PDI dans la région Kidal y compris celles en provenance de Ménaka et de Gao est de 32394 personnes¹, comparé au mois d'avril où 22 280 PDI avaient été enregistrées.

La population de la région de Kidal est affectée par :

- La forte militarisation de la zone augmentant les risques liés aux engins explosifs (EEI et REG)
- Les entraves de la libre circulation des personnes et des biens sur les axes routiers de Kidal-Ménaka, Kidal-Gao par les groupes armés, impactant ainsi les activités commerciales et ralentissant tout ravitaillement et acheminement de l'assistance humanitaire aux populations civiles et perturbant de réseau de communication ;
- Bien avant la crise d'octobre 2023, cette région était enclavée en raison de la fermeture de la frontière avec l'Algérie. La crise actuelle a contraint la majorité des PDI à se diriger dans les zones frontalières avec l'Algérie.
- La suspension de certaines interventions humanitaires dans la région.

RISQUES DE PROTECTION

RISQUE 1 Attaques contre des civils et autres homicides

Les affrontements entre les forces armées maliennes et les combattants du CSP-Cadre Stratégique Permanent /JINIM depuis le mois d'octobre 2023 sur le tronçon Gao-Kidal notamment à Ersane, Tarkint, Almoustrat et Anéfis ont occasionné des pertes en vie humaines et des dégâts et matériels. De juillet à novembre 2023, le monitoring de protection a enregistré 18 atteintes au droit à la vie et 40 atteintes au droit à la propriété. Les données du CSRef (Centre de Santé de référence) de Kidal indiquent 12 civils tués dont

¹ Rapport DTM, septembre 2023

03 enfants et 10 blessés à Kidal le 7 novembre 2023. 4 cas de meurtre et 15 blessés ont également été signalés le même jour par les sources du monitoring de protection.

De plus, le monitoring de protection et les partenaires de la lutte anti-mines humanitaire ont enregistré une vingtaine d'incidents liés aux engins explosifs et restes explosifs de guerre (EEI et REG) en septembre et octobre, impliquant des civils dans les localités d'Anéfis, Kidal, Amachache et le long des axes Gao-Kidal, Tessalit-Kidal et Aguelhok-Kidal.

RISQUE 2 Déplacement forcé

La comparaison des rapports DTM (Displacement tracking Matrix) des mois d'avril et de septembre 2023 montre une augmentation de 31% du nombre de PDI dans la région de Kidal (22280 en avril à 32394 en septembre 2023). Cette augmentation s'explique par la détérioration de la situation sécuritaire due aux activités des groupes armés dans les régions de Gao et de Ménaka d'une part et les opérations militaires pour la récupération des emprises de la MINUSMA d'autre part.

Les conflits armés entre les GANE, les différentes incursions des groupes armés suivies d'attaque de la population civile dans le cercle d'Ansongo/Gao et région de Ménaka, ont engendré le mouvement de personnes vers Kidal depuis 2022 et ce mouvement s'est poursuivi au premier semestre de l'année 2023.

Pendant la réunion humanitaire du 30 octobre 2023, sous le lead d'OCHA Gao, les acteurs humanitaires opérant dans la région de Kidal, ont mentionné que certaines PDI se trouvent dans les familles d'accueil et d'autres dans des sites spontanés. Les villes de Kidal, Talhandak, Tinzawatene, Aguelhok, Abeibara, et Tessalit auraient accueilli un grand nombre de personnes déplacées depuis le mois de septembre 2023, à la suite des affrontements armés entre les forces armées maliennes et les combattants du CSP (Cadre Stratégique Permanent) et du JINIM. Dans les cercles de Tessalit, Abeibara, et Tin-Essako, de nombreuses populations qui vivaient dans les campements aux alentours de ces villages se seraient déplacées vers les chefs-lieux de ces cercles et parfois vers l'Algérie, bien que ce pays ne reconnaisse pas le statut de réfugié aux Maliens.

Le monitoring de protection du HCR et de ses partenaires a estimé plus de 2763 ménages de 16 578 personnes, contraints de fuir Tessalit vers Timtaghene (frontière avec l'Algérie), le 13 novembre 2023. La raison de ce déplacement forcé est la récurrence des menaces et le conflit armé. Cette source de monitoring de protection a aussi alerté sur un mouvement de population de plus de 157 ménages de 942 personnes de Anéfis, Kidal, Amassine et Ersane vers la frontière algérienne (Tinzawatane) du 19 au 22 octobre 2023.

En outre, des mouvements secondaires ont aussi été rapportés, il s'agirait de ménages qui ont été contraints de se déplacer à cause des violences dans les régions de Ménaka et de Gao depuis 2022 et qui se sont à nouveau déplacés dans les cercles de Kidal.

Ces déplacements forcés de populations accroissent les risques de protection notamment la séparation familiale, les expositions aux engins explosifs, les arrestations arbitraires, etc. Aussi, les déplacements exacerbent les vulnérabilités et peuvent conduire à des recrutements forcés par les groupes armés.

RISQUE 3 Recrutement forcé et association des enfants aux forces et groupes armés

Le recrutement forcé des enfants par les acteurs armés est une réelle problématique dans la région de Kidal. En effet, le monitoring de protection, de septembre à octobre 2023, a rapporté une trentaine de cas de violations graves des droits des enfants dont l'enrôlement d'une dizaine d'entre eux par les GANE. Par ailleurs, il faut signaler les difficultés liées à la mise en œuvre du protocole de transfert des ex-enfants combattants, pour les activités de désarmement, de démobilisation et de réintégration (DDR) depuis le départ de la MINUSMA de la zone.

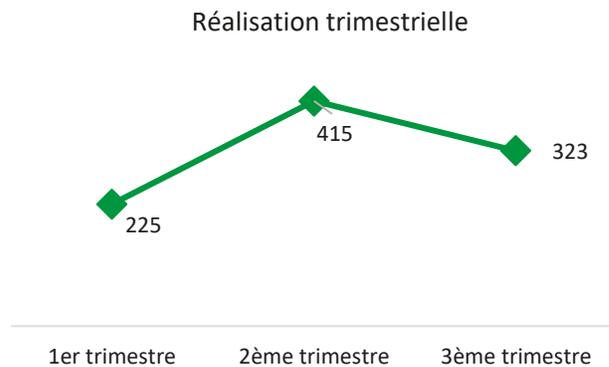
RISQUE 4 Violence basée sur le genre

Les acteurs de protection ont rapporté plusieurs allégations de cas de viol et d'agressions physiques de femmes dans la ville de Kidal. Certaines femmes et filles qui travaillaient comme aide-ménagères pour les anciennes autorités auraient été violées et agressées physiquement par des inconnus.

Par ailleurs, avec le retrait de la MINUSMA, il y aurait des difficultés d'opérationnalisation des mécanismes existant de signalement et de prestation des services aux survivant(e)s.

RÉPONSE

Selon les données rapportées dans la matrice 5W dans la région de Kidal, sur une cible de 49039 personnes (HNO/HRP 2023), **963 personnes** ont été touchées par les activités de protection de janvier à septembre 2023. Seuls quelques acteurs de la protection (AMSS, ASREF, CIAUD et Stop Sahel) ont rapporté leurs réalisations. Toutefois, Il importe de mentionner l'insuffisance des acteurs de protection avant la crise et la difficulté de rapportage des réalisations par les acteurs intervenant dans la zone.



RECOMMANDATIONS

AUX AUTORITES REGIONALES ET NATIONALES

- Prendre les précautions pour éviter les dommages collatéraux liés aux opérations militaires, distinguer entre les combattants et/ou autres objectifs militaires et les civils.
- Déployer des actions d'urgence aussi bien au niveau national que régional/local pour renforcer la protection des civils en mitigeant les risques encourus par ceux-ci dans les zones affectées par les activités des acteurs armés et assurer la prise en charge des victimes d'attaques en leur accordant la protection et l'assistance auxquelles elles ont droit
- Faciliter aux organisations humanitaires qui agissent en toute impartialité un accès sans entrave aux populations civiles
- Encourager les activités humanitaires de lutte antimines en faveur des populations vivant dans les zones à risque.

A L'ENDROIT DE L'EQUIPE HUMANITAIRE PAYS / COORDINATEUR HUMANITAIRE

- Faciliter l'allocation de fonds flexibles et conséquents pour les activités de protection dans les zones affectées de Kidal
- Soutenir les financements de programmes multisectoriels et/ou intégrés qui reconnaissent le caractère central de la protection dans la réponse humanitaire et renforcent l'impact en termes de protection des civils ;

A L'ENDROIT DE L'ENSEMBLE DES ACTEURS HUMANITAIRES

- Renforcer les évaluations rapides des besoins humanitaires dans les zones affectées de Kidal, Talhandak, Tinzawatene, Aguelhok, Abeibara, et Tessalit, par les déplacements internes en coordination avec les acteurs déjà impliqués dans les évaluations (les membres du Groupe de Coordination Inter-secteurs)
- Rétérer leurs engagements à respecter les principes humanitaires dans l'exercice de leurs fonctions.
- Renforcer les activités d'éducation aux risques de mines au sein des communautés affectées (enfants et adultes)
- Augmenter le nombre de moniteurs de protection dans la région de Kidal pour une collecte rapide des données et une meilleure réponse aux besoins de protection

Méthodologie

L'analyse est basée sur des données quantitatives et qualitatives provenant de sources de monitoring de protection et d'autres acteurs de protection, complétée par les données secondaires existantes et des évaluations de la protection et multisectorielle entre juin et novembre 2023.

Les données disponibles se limitent principalement aux zones actuellement accessibles aux acteurs humanitaires. L'inaccessibilité dans certaines zones pour cause de conflit, la restriction de mouvement, la perturbation de la communication et l'insuffisance des actions humanitaires ont limité la collecte des données.



Pour plus d'informations, veuillez contacter : **N Zuba Ndabarinze** ndabarin@unhcr.org